



**LISTE DES DELIBERATIONS**  
**De la 21<sup>ème</sup> réunion du**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE DEHAUT-JURA SAINT-CLAUDE**  
**7 septembre 2022**

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Jean-Louis Millet, Claude Mercier, Christian rochet

**POUVOIRS** : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Mercier donne pouvoir à Raphaël Perrin,

**ABSENTS** :

-----ooOoo-----

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

Le compte-rendu de la réunion de bureau du 20 juillet 2022 est proposé à l'approbation, il est adopté à l'unanimité.

**ECONOMIE**

- 1.1. Dotation Relance Jura : approbation du règlement d'intervention
- 1.2. Dotation Relance Jura : demande de la commune de Leschères
- 1.3. Dotation Relance Jura : demande de la commune de Bellecombe
- 6.4. Aide à l'Immobilier d'Entreprise : demande de la société DPS

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- 6.5. Aide à l'Immobilier d'Entreprise - Demande de la société Rolot et Lemasson

à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

**LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ADS.**

- 1.4. Mobilités : intégration Urbus au SIM Mobigo – adhésion à la centrale d'achat régional  
(résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- 1.5. CAUE : permanences de proximité

l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

## ENVIRONNEMENT

### 8.1 LYVIA : évolution du programme

l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) acte l'augmentation des coûts telle que présentée par le PNR sur les lots suivants :

- Lot 1 Borne de recharge,
- Lot 2 Stationnements vélos,
- Lot 6 Panneaux autostop

valide la plus-value présentée, sollicite les financements LEADER auprès du GAL du Haut-Jura et d'accepter de prendre en charge la part non couverte par la subvention sollicitée et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

## PATRIMOINE / BATIMENTS

### 9.1. Réhabilitation des ateliers Carnot en bâtiment associatif : fiche modificative n°3 - avenant n°3 du lot n°2 « Démolition » – entreprise SERRANT TP

l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) valide cet avenant et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

### 9.2. FCSC Rugby : avenant n°6 de prolongation du bail de location 23, rue Carnot à St-Claude

l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) décide de renouveler le bail pour une durée de 3 mois à compter du 01/10/2022 jusqu'au 31/12/2022 moyennant un loyer mensuel de 400 € et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

### 9.3. Croix Rouge : avenant n°8 de prolongation du bail de location 11, rue Lacuzon à St-Claude

l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve cet avenant au bail pour une durée d'un an à compter du 01/10/2022 pour un terme au 30/09/2023 moyennant un loyer annuel de 3700 € hors charges et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

### 9.4. Lee Hecht Harrison (LHH) : avenant n°1 de prolongation du bail de location 2, rue Bonneville à St-Claude

l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve cet avenant au bail pour un montant de 1 500 € HT mensuel et une provision de charges de 400 € par mois et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

## TOURISME

### 10.1. Ligne des Hirondelles : demandes de remboursements

l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) valide le remboursement de cette excursion pour l'ensemble des participants, engage une négociation avec Olivier Faivre pour une prise en charge par son assurance des surcoûts engendrés et des remboursements des voyageurs soit 2 860 € et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

10.2. Office de Tourisme : tarifs postaux étranger

l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) valide les tarifs ci-dessous :

<b>LETTRE PRIORITAIRE INTERNATIONNALE + SUIVI</b>	
Lettre de 1g à 20g	<b>4,00 €</b>
Lettre de 21g à 50g	<b>5,00 €</b>
Lettre de 51g à 100g	<b>5,50 €</b>
Lettre de 101g à 250g	<b>9,50 €</b>
Lettre de 251g à 500g	<b>12,00 €</b>
Lettre de 501g à 1kg	<b>16,50 €</b>

<b>COLIS INTERNATIONNAL</b>	
Colis de 1g à 500g	<b>13,50 €</b>
Colis de 501g à 1kg	<b>16,50 €</b>
Colis de 1,01kg à 2kg	<b>18,50 €</b>
Lettre de 2,01kg à 3kg	<b>23,50 €</b>